

## SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni au Grand Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

23 octobre 2025

**Date d'affichage :**

23 octobre 2025

**Nombre de délégués en exercice :** 59

**Délibération n° :** 29102025 /4.1

**Nombre de voix délibératives :**  
41

**Membres titulaires présents : 40**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Francis CESCATO, Alain CLERGUE, François COLLADO, Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX, Didier MAHOUX, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC (pouvoir de Didier VALAX), Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 1**

Didier VALAX (pouvoir à Alain OURLIAC).

**Membres titulaires excusés : 18**

Vincent COLOM, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean-François FALGAYRETTES, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Éric LEROUX, Marc MADERN, Jacques MAURY, Noël MEYSSONNIER, Marc MONTAGNÉ, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

**Objet : Projet expérimental et acquisition borne et ombrière à Sorèze**

Monsieur le Président rappelle que la société SIREA est lauréat d'un appel à projet lancé par l'ADEME pour le développement d'un dispositif de stockage sur une ombrière équipée de bornes de recharge pour véhicules électriques (deux IRVE dont une de marque ANYOS et une autre en courant continu).

Monsieur le Président précise que ce dossier sera en expérimentation pendant 3 ans avec la commune de Sorèze, sur la zone du plateau sportif et ajoute que le SDET, au titre de son réseau « Le Plein Tarnais », exploitera les bornes et disposera de l'énergie fourni par l'ombrière.

Monsieur le Président explique qu'au terme du projet expérimental de 3 ans, le SDET pourra acquérir l'ombrière, le dispositif de stockage ainsi les bornes pour un prix qui a été fixé à 75 000 euros par la société SIREA, propriétaire actuel du dispositif.

Monsieur le Président précise qu'en devenant propriétaire de l'installation, le SDET pourrait proposer à la commune de Sorèze un prix bonifié de l'Energie avec de l'ACC (Autoconsommation collective), et exploiter ainsi une cinquième ombrière après celles du parking su SDET, de Sainte-Croix, de Sémalens et de Lacapelle-Ségalar.

Il ajoute qu'une vente en boucle ACC/ACI pourrait ainsi se mettre en place pour le patrimoine de la commune de Sorèze grâce au surplus de production, et que cette énergie pourrait être facturée selon des modalités à valider ultérieurement par le Comité syndical.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Accepte** l'offre d'acquisition de l'ombrière de Sorèze, de son dispositif de stockage et de ses bornes pour le montant de 75 000 euros.
- **Approuve** le projet de mise en place d'une ACC (Autoconsommation collective) pour la commune de Sorèze avec une proposition tarifaire qui devra être délibérée ultérieurement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 29 octobre 2025

**Le Président**  
**M. Alain ASTIE**

**Le secrétaire de séance**  
**M. Alain OURLIAC**


